

Le **mardi 3 mars 2020**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARREE, Xavier SALIOT, Marie-Claude HELSENS (A c/de 20H13), Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Sébastien COQUELIN Adjoints,
Cécile PLANCHAIS (A c/de 20H12), David FROGER, Marcel RAPINEL, Maud DESCHAMPS (A c/de 20H06), Gilles BRIZAY, Dany FRATTINI (A c/de 20H04), Michel ROZE (A c/de 20H10), Joëlle DEBROISE, Emmanuel CASADO (A c/de 20H10), Elodie ROUL (A c/de 20H08), Anne ROBLIN, Brice BELLONCLE (A c/de 20H11), Stéphane LENFANT, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, André GUEDE, Benoît FOUCHER, Valérie LOUAZEL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Dominique SEVIN à Marielle MURET-BAUDOIN
Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT

Karen FEVRIER à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER,
Frédérique SEVES-QUERRE à Valérie LOUAZEL

Secrétaire de séance : Louis HUBERT

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents lors de la séance,

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du lundi 27 janvier 2020.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 3 MARS 2020

AFFAIRES GENERALES

Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

FINANCES LOCALES

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

01 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice

BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »

02a - Approbation compte administratif 2019

02b - Approbation du compte de gestion du receveur 2019

02c - Affectation du résultat de l'exercice 2019

BUDGET ANNEXE « CENTRE DE TRI POSTAL »

03a - Approbation compte administratif 2019

03b - Approbation du compte de gestion du receveur 2019

BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENTS »

ZAC du Prieuré - ZA Sud RN 157 – ZAC Multisites

(Questions 04a à 06b)

- Approbation des comptes administratifs 2019

- Approbation des comptes de gestion du receveur 2019

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Délibérations annexes :

- 07 - Subventions aux associations
- 08 - Taux d'imposition
- 09 - Demandes de subventions liées aux programmes d'investissement
- 10 - Vote du Budget Primitif 2020
- 11 - Ouverture d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

BUDGETS ANNEXES

Assainissement – Centre de tri - ZAC Prieuré - ZA Sud – ZAC Multisites – Panneaux Solaires (Questions 12 à 17)

- Vote des budgets primitifs 2020

URBANISME

- 18. Vente par la Commune de Noyal-sur-Vilaine au Pays de Châteaugiron Communauté d'une parcelle actuellement cadastrée H 1640 d'une surface de 2.231m² dans le parc d'activité de la Richardière Sud

ENVIRONNEMENT

- 19. Schéma d'Assainissement Collectif – Lancement de l'Enquête Publique
- 20. Etude hydraulique secteur Gare : lancement des inventaires naturalistes sur le parc du Chêne Joli

COMMANDE PUBLIQUE

- 21. Aménagement d'un bassin de rétention sur le site de Nominoë : attribution du marché de travaux
- 22. Vestiaires et espace de convivialité du stade Paul Ricard : attribution du marché de rideau et cloison métalliques

QUESTIONS DIVERSES

N° 2020.03.00 - Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE				
N° Acte	VENDEUR PROPRIETE	Date	Cadastre	Surface en m ²
19P0054	PIOC Jean - 4D, avenue du Prieuré	21/01/2020	AM 315	377
19P0055	ROUXEL Hervé - 5, allée de la Fée Viviane	21/01/2020	A 2655	528
19P0056	GREGOIRE Francis - 26, la Moinerie	21/01/2020	ZC 60, 62	882
19P0057	NEVEU-NOBLET Marie - Impasse du Ruisseau (décision PCC)	14/02/2020	AH 74	1 944
19P0058	NEVEU-NOBLET Marie - ZA Rivière Sud - les Martins (décision PCC)	03/02/2020	F 340, 1092	40 295
19P0059	ROINSON Joseph - 2, rue du Champ Michel	21/01/2020	AM 12	768
20P0001	BEAURAIN Alain - 27b, avenue de Brocéliande (*)	14/02/2020	A 2760	2 903
20P0002	PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE - la Barbotière (décision PCC) Parcelles : F1145,1453,1480,1482,1488,1489,1501,1515,1516, 1520,1523	03/02/2020	-	11 779
20P0003	FOND POUR LA RECHERCHE MEDICALE - 4, rue Calmette	18/02/2020	AM 176	549
20P0004	PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE - la Barbotière (décision PCC)	21/02/2020	F1469 1483 1498	7 044
(*) surface totale de la propriété cadastrale - emprise d'immeuble				
MARCHES - ACCORDS CADRES				
TYPE	CONTRACTANT OBJET	Date	Durée en années	Montant HT €
MARCHE AVENANT	PIGEON TP (Argentré du Plessis) - Aménagement impasse Maurice Audrain : modification du DQE suite à modifications : - Moins-value sur dépose bordures réalisée au lot 1 (-1.300,00 €) - Moins-value sur espaces verts réalisés Commune (-1.177,34 €) - Enduit tricouche parking salle l'Hermine (+6.008,80 €) - Clous de voirie (+2.100,00 €)	02/01/2020		5 631,46
FINANCES				
ACTE	OBJET	Date		Montant HT €
DEVIS	Oliveros (Brécé) - la Caravelle - Ad'Ap 2020 : travaux et fournitures (lave-mains PMR, barres d'appui,...)	22/01/2020		12 391,12
DEVIS	Bernard Electricité (Acigné) - la Caravelle - Ad'Ap 2020 : travaux et fournitures CFO (courants forts) et incendie	22/01/2020		16 601,35
DEVIS	Bernard Electricité (Acigné) - Mairie : changement de tableau électrique	12/02/2020		12 954,36

FINANCES LOCALES - BUDGETS

Annexes A1 à A10

Introduction :

Mme LE MAIRE indique que l'année 2020 est une année d'engagement et de réalisation du mandat. De nombreux travaux ont débuté en 2019 et trouvent leur continuité en 2020. Un emprunt a été réalisé en fin d'année 2019, pour financer ces travaux. C'est le seul emprunt réalisé depuis 4 ans et à un taux très faible.

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues à 1 %. L'Etat demande à de grandes collectivités qui ont plus de capacités, de contenir leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 %. Cela souligne une gestion précise et importante pour que l'argent public soit dépensé à bon escient et raisonnablement. Il faut également souligner la part de l'autofinancement consacrée aux investissements. Mme le Maire rappelle que les économies faites sur le budget de fonctionnement permettent de basculer ces montants sur le budget d'investissement pour financer des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine communal, de le mettre aux normes et de le développer.

La communauté de communes apporte un soutien important à toutes les communes. Concernant Noyal-sur-Vilaine, il y a des fonds de concours à hauteur de 716.000 €, ce qui représente 61 % des subventions que nous recevons. Sur le vestiaire sportif, elle participe à hauteur de 20 % de fonds de concours sur une partie du bâtiment, 50 % sur une autre partie. S'ajoute un fonds de concours spécifique sur les équipements structurants, à 10 %. Sans l'aide de la communauté de communes, la commune n'aurait pas la même capacité à faire des projets. Cette aide doit être reconnue à sa juste valeur et il est important de rappeler à toutes les associations, aux habitants qui en bénéficient que si nous pouvons avoir des projets structurants, apporter une qualité de vie aux habitants, c'est aussi avec l'aide de la communauté de communes.

N° 2020.03.01 à 06 – FINANCES LOCALES : Comptes Administratifs, Comptes de gestion et Affectations des résultats définitifs 2019

Présentation : Louis HUBERT

Il vous est proposé les projets de délibérations des comptes administratifs, des comptes de gestion et les affectations de résultats définitifs 2019 des budgets Assainissement, Centre de tri, ZAC du Prieuré, ZA Sud, ZAC Multisites.

Un retard dans le traitement du compte de gestion 2019 du budget communal, dû à une anomalie technique, ne nous permet pas de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal de cette séance le vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation définitive du résultat 2019.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

2020.03.01 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019

Il est prévu la possibilité de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif (qui peuvent être votés dans un second temps avant le 30 juin de chaque exercice).

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, en même temps que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2019 lors d'une prochaine séance.

Considérant :

- l'article L2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,
- l'instruction comptable M14,
- les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2019	5.135.927,54	6.995.800,51
	Résultats 2017 à reporter	0	0
	Résultat à affecter		1.859.872,97
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	4.501.386,76	4.684.411,40
	Résultats 2018 à reporter	809.295,80	
	Solde global d'exécution	- 626.271,16	
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	0	0
	Investissement	795.970,83	830.392,36
Reprise anticipée 2020	Prévision d'affectation en section d'investissement (cpte 1068)		1.859.872,97

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants,

- **ADOpte** pour le budget 2020 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2020.03.02a - Approbation du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de M. HUBERT, adoint aux finances et après présentation du Compte Administratif dressé par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019, laissant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	188.149,88 €
Total des recettes	254.454,58 €
Résultat de clôture :	66.304,70 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	324.064,00 €
Total des recettes	258.874,62 €
Résultat de clôture :	-65.189,38 €

- **ARRETE** les résultats définitifs.

2020.03.02b - Approbation du Compte de Gestion du receveur 2019

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2020.03.02c - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2019 faisant apparaître :

- En section de fonctionnement :	66.304,70 €
- En section d'investissement :	-65.189,38 €

**Proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement
au budget d'investissement (art. 1068) : 66.304,70 €**

BUDGET ANNEXE « CENTRE DE TRI POSTAL »

2020.03.03a - Approbation du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de M. HUBERT, adjoint aux finances et après présentation du Compte Administratif dressé par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019, laissant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	58.450,73 €
Total des recettes	62.628,15 €
Résultat de clôture :	+ 4.177,42 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	32.253,44 €
Total des recettes	34.259,53 €
Résultat de clôture :	2.006,09 €

- **ARRETE** les résultats définitifs.

2020.03.03b - Approbation du Compte de Gestion du receveur 2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Centre de tri » dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

BUDGET ANNEXE « ZAC DU PRIEURE »

2020.03.04a - Approbation du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de M. HUBERT, adjoint aux finances et après présentation du Compte Administratif dressé par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019, laissant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	1.386.049,61 €
Total des recettes	3.334.405,15 €
Résultat de clôture :	+ 1.948.355,54 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	2.286.134,82 €
Total des recettes	1.469.950,11 €
Résultat de clôture :	- 816.184,71 €

- **ARRETE** les résultats définitifs.

2020.03.04b - Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Zac du Prieuré » dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

BUDGET ANNEXE « ZA SUD »

2020.03.05a - Approbation du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de M. HUBERT, adjoint aux finances et après présentation du Compte Administratif dressé par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019, laissant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	1.474.138,82 €
Total des recettes	1.521.546,00 €
Résultat de clôture :	+ 47.407,18 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	1.474.138,82 €
Total des recettes	1.474.138,82 €
Résultat de clôture :	0 €

- **ARRETE** les résultats définitifs.

2020.03.05b - Approbation du Compte de Gestion 2019

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECLARE** que le compte de gestion, du budget annexe « ZA Sud » dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

BUDGET ANNEXE « ZAC MULTISITES »

2020.03.06a - Approbation du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de M. HUBERT, adjoint aux finances et après présentation du Compte Administratif dressé par Mme le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019, laissant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	77.093,59 €
Total des recettes	77.093,59 €
Résultat de clôture :	+ 0 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	77.093,59 €
Total des recettes	0 €
Résultat de clôture :	-77.093,59 €

- **ARRETE** les résultats définitifs.

2020.03.06b - Approbation du Compte de Gestion 2019

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Zac Multisites », dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

N° 2020.03.07 à 09 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : Délibérations annexes

Présentation : Louis HUBERT

Préalablement au vote du budget, les questions suivantes doivent faire l'objet de délibérations annexes spécifiques :

- Subventions aux associations
- Taux d'imposition
- Demandes de subventions liées aux programmes d'investissement

N° 2020.03.07 - Subventions 2020 aux associations

Il vous est proposé de prendre une délibération fixant le montant global des subventions portées à l'article 65748, à la somme de **279.500,00 €** et procédant à leur répartition suivant la proposition examinée par la commission municipale du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020 (suite à compléments) et telle que présentée dans les documents annexes ci-joints.

La commission Finances réunie sur ce sujet a émis un avis favorable unanime sur l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (Mme HELSENS, MM. HUBERT, BELLONCLE, RAPINEL et FROGER, élus assurant la présidence ou membres du bureau d'associations bénéficiaires, ne prennent pas part au vote concernant leur association) ;

- **APPROUVE** les subventions attribuées au titre de l'exercice 2020.

N° 2020.03.08 - Taux d'imposition 2020

Le projet de Loi de Finances 2020 prévoit un certain nombre de dispositions liées à la disparition programmée de la Taxe d'habitation.

La suppression de la TH sur les résidences principales sera effective pour 80% des contribuables en 2020, selon les conditions de ressources, la suppression des 20% restants sera elle étalée par tiers jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression en 2023).

Les valeurs locatives pour le calcul de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 connaîtront une revalorisation de 0,9 %.

A compter de 2021, l'Etat a confirmé la compensation intégrale et pérenne de la perte de recettes des collectivités locales. Ainsi les communes bénéficieront de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cadre de Noyal-sur-Vilaine après application d'un coefficient de correction (qui n'évoluera pas ensuite), la compensation se fera à l'euro près afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu par notre commune. La compensation répondra ainsi aux trois objectifs suivants :

- l'autonomie financière et la liberté de l'assemblée délibérante en matière de taux de taxe seront préservés ;
- les recettes obtenues en remplacement de la TH évolueront de manière dynamique au rythme où évolue l'assiette foncière locale ;
- la compensation sera intégralement fiscale, sous forme de taxe sur le foncier bâti sans aucune dotation et sans lien avec le budget général de l'État.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 précise que pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1609 quater, 1636 B sexies, 1636 B septies, 1636 B nonies, 1636 B decies, 1638, 1638-0 bis, 1638 quater et 1639 A du code général des impôts, « *le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019* ».

Le montant des recettes fiscales 2020 a été calculé à partir des bases prévisionnelles transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le produit attendu pour chaque impôt est détaillé en annexe.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
 - **DECIDE** en 2020 du maintien des taux actuels soit :

	Taux 2005	Taux 2006 à 2011	Taux 2012 à 2015	Taux 2016 à 2020
Taxe d'habitation	14,70 %	13,96 %	14,31 %	14,95 %
Foncier bâti	15,85 %	15,85 %	16,25 %	16,98 %
Foncier non bâti	36,00 %	34,19 %	35,04 %	36,62 %

N° 2020.03.09 - Demandes de subventions liées aux investissements

Diverses subventions ont été inscrites au programme des investissements 2020.
 Il convient de prendre une délibération sollicitant ces subventions auprès des organismes d'où elles sont attendues (Etat, Région, Département, Communauté de Communes...).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
 - **SOLLICITE** les subventions relatives au programme des investissements 2020 auprès des organismes concernés.

N° 2020.03.10 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL : Vote du Budget Primitif 2020

Présentation : Louis HBUERT

Le projet de budget 2020 soumis à votre approbation a été examiné par la commission « Finances » lors de ses diverses réunions.

Il vous est présenté en détail sur les documents ci-joints.

- Les dépenses et recettes inscrites à la section de fonctionnement se présentent comme suit :

DEPENSES		6.035.196,73
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1.517.179,20
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	633.832,20
61	SERVICES EXTERIEURS	555.077,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	295.500,00
635	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	32.770,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2.973.000,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	40.000,00
633	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR SALAIRES	49.100,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2.883.900,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	438.301,00
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION / IMPOTS ET TAXES	2.100,00
66	CHARGES FINANCIERES	174.150,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1.500,00
022	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVUES	40.000,00
66	CHARGES FINANCIERES I.C.N.E	-3.740,95
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	192.345,95
023	VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	700.361,53

RECETTES		6.035.196,73
70	PRODUITS des SERVICES, du DOMAINE et des VENTES	640.239,00
73	IMPOTS ET TAXES	4.688.048,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	477.332,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	184.305,63
013	ATTENUATION DE CHARGES	20.000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	30,00
77	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS	5.000,00
72	TRAVAUX EN REGIE	20.000,00
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES	242,10

Pendant la présentation,

Mme LE MAIRE,

- **sur la fiscalité**, indique que l'augmentation des ressources fiscales n'est pas liée à la commune mais à l'augmentation annuelle des bases décidée par les députés (0,9 %). La part des ressources fiscales représente 69 % des recettes réelles de fonctionnement. L'incertitude sur la compensation de la taxe d'habitation pendant une certaine période a eu des conséquences non négligeables pour les communes.
- **sur la taxe d'habitation**, rappelle comme indiqué au DOB, que celle-ci est compensée par l'Etat, soit indirectement par notre argent, le budget de l'Etat n'étant pas extensible. Les communes vont bénéficier dorénavant de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Département perd cette recette et l'Etat lui attribue de la TVA, ce qui veut dire que le Département n'a plus d'autonomie financière. Pour que la compensation se fasse à l'euro près, un coefficient de correction a été mis en place. Il faut cependant garder en tête que l'Etat peut très bien décider d'arrêter ces attributions, comme il l'a déjà fait sur d'autres sujets. On a actuellement une visibilité mais elle reste courte parce qu'elle sera dépendante de l'Etat.
- **sur l'augmentation des charges courantes de 1,3 %**, fait part de l'augmentation du budget lié à l'alimentation en raison d'une hausse des effectifs mais aussi de l'intégration de produits labellisés en circuit court et bio. Les contrats de prestations de services avec l'externalisation de certaines missions, dont l'entretien de certains espaces verts ont également joué sur les charges. Sur ce poste, l'entretien de la piste d'athlétisme est prévu en 2020. Une augmentation des frais de fonctionnement de la salle Tréma par rapport aux années précédentes est également à noter.
- **concernant les associations**, rappelle que les variations liées au sport ou à la culture sont simplement dues au nombre d'adhérents, lequel est plus important en culture en 2020 qu'en 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour, 7 contre (groupe d'opposition)

- **APPROUVE** la section de fonctionnement du budget principal « Commune » telle que présentée ci-avant.

- Les dépenses et recettes inscrites à la section d'investissement se présentent comme suit :

DEPENSES		5.843.007,63
16	REMBOURSEMENT DE CAPITAL	983.000,00
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	3.988.144,37
	◆ NON INDIVIDUALISEES	1.301.114,08
20	- ETUDES	39.355,00
21	- ACQUISITIONS	126.724,91
23	- BÂTIMENTS/TERRAINS	156.126,00
23	- VOIRIE (dont eaux pluviales)	738.641,92
23	- ESPACES VERTS	32.817,95
23	- ECLAIRAGE PUBLIC	204.448,30
23	- ENVIRONNEMENT	3.000,00

DEPENSES (suite)		
23	◆ OPERATIONS	2.687.030,29
	- EQUIPEMENTS SPORTIFS	174.099,99
	- TRANSFERT DES SERRES MUNICIPALES	3.121,80
	- VESTIAIRES ET ESPACES DE CONVIVIALITE – COMPLEXE SPORTIF P. RICARD	1.707.269,63
	- AMENAGEMENT SECTEUR ALEXIS GEFFRAULT	206.243,03
	- POLE ECHANGE MULTIMODAL	60.000,00
	- COLOMBARIUM	40.000,00
	- AMENAGEMENT Av. GENERAL DE GAULLE	272.019,00
	- PROVISION ADAPTATION PLAN VELO	75.000,00
	- SALLE MUNICIPALE RUE A. GEFFRAULT	14.276,84
	- INFRASTRUCTURES RESEAUX	20.000,00
	- ETUDES ET TRAVAUX SUITE A CONCERTATION (réunion de quartier, conseil des sages/jeunes)	15.000,00
	- ENVELOPPE NON AFFECTEE	100.000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	10.000,00
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES	350,00
	VERSEMENT PART INTERCOMMUNAL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	165.000,00
	DEPENSES D'ORDRE	70.242,10
	(Amortissement subvention, travaux en régie, avances forfaitaires)	
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	626.271,16
RECETTES		5.843.007,63
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4.900.300,15
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 2019	1.859.872,97
10	RECETTES	670.000,00
10222	F.C.T.V.A. (fonds de compensation TVA)	470.000,00
10223	Taxe d'aménagement	200.000,00
13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	1.172.440,54
13	REMBOURSEMENT BUDGET ANNEXES	235.090,08
024	CESSIONS	550.985,00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	360,00
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE BUDGETAIRE	411.551,56
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	942.707,48
021	VIREMENT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2020	700.361,53
28	AMORTISSEMENTS SUR 2020	192.345,95
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50.000,00

Après la présentation du budget :

Mme BOURDAIS-GRELIER rappelle qu'à l'arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) une baisse des charges de fonctionnement sur le scolaire et le périscolaire devait s'opérer. Elle estime que la baisse de 2 % évaluée entre 20 et 25.000 € n'est pas significative.

Mme LE MAIRE, si elle confirme la baisse des charges annoncée fait part de l'augmentation des effectifs en parallèle. Le personnel a été notamment renforcé auprès des enfants sur le temps du midi, ainsi que sur le temps méridien.

Mme BOURDAIS-GRELIER précise que les TAP représentaient environ 90.000 €.

M. HUBERT précise qu'en prenant en compte tous les effets liés aux obligations imposées par l'Etat, les frais de personnel n'augmentent que de 1 %.

M. LENFANT remercie M. HUBERT pour la présentation du budget 2020 et remercie également les services pour leur travail, leur présence pendant les commissions et la qualité de leurs réponses.

Cependant, comme déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), son groupe votera contre cette proposition de budget. Il ne s'agit pas d'un budget de transition écologique, de transition sociale ou de transition citoyenne.

Si le groupe Vivre Noyal salue les nombreux efforts de réduction des dépenses de fonctionnement inutiles avec la renégociation, l'optimisation et la mutualisation avec la communauté de communes, il constate que les choix faits ne correspondent pas aux actions prioritaires à mettre en place en matière de sensibilisation, d'animation de communication sur la transition. Face à la précarité, notamment du manque de logements dans certains domaines, face à la situation climatique, à la nécessité de travailler davantage en lien avec la population, certaines choses sont faites à travers quelques instances, mais cela reste insuffisant.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, M. LENFANT rappelle que son groupe a souhaité la réalisation des vestiaires sur le stade Paul Ricard, le maintien d'une salle municipale en centre ville rue Alexis Geffrault ou bien l'étude sur le pôle d'échange multimodal. Vivre Noyal considère que les projets envisagés par la municipalité pour assurer la transition climatique ne sont pas à la hauteur de la situation d'urgence manifeste que réclame la planète. De même, les difficultés des salariés et des jeunes à se loger à Noyal-sur-Vilaine mériteraient une action plus volontariste dans le budget, au vu des logements adaptés qui font défaut. C'est une entrave à l'accès à l'emploi et au recrutement des entreprises. C'est pour ces raisons que son groupe ne votera pas ce budget.

Mme LE MAIRE rappelle que les services ont été extrêmement mobilisés pour réaliser de telles économies de fonctionnement, cependant elle précise qu'il ne s'agit pas de dépenses inutiles. Ces dépenses ont été simplement repositionnées. Cela a nécessité de revoir les modalités de travail, de faire entrer la transition écologique, par exemple en modifiant notre contrat avec VEOLIA, en modifiant l'éclairage public. En ayant éteint à certains horaires, nous avons économisé plus de 60.000 €. Pouvoir communiquer sur plein d'autres choses, nécessite de trouver à nouveau des économies. Toutes les idées en ce sens sont les bienvenues, mais « on arrive un peu à l'os ». On a travaillé sur la téléphonie, l'éclairage, sur l'énergie en changeant régulièrement les fenêtres des locaux communaux, la mutualisation,... Mme le Maire rappelle en outre qu'un budget de 105.000 € est engagé chaque année en investissement pour l'éclairage afin de réduire la consommation.

Mme LE MAIRE se réjouit de l'aval du groupe Vivre Noyal sur de nombreuses propositions, tels les vestiaires sportifs ou la salle la Parenthèse qui étaient en accord avec les attentes de tous les noyalais.

Sur les logements sociaux, Mme le Maire rappelle les contraintes déjà citées à plusieurs reprises. Des projets ont été réalisés et d'autres se profilent dans la ZAC du Prieuré cette année. La Commune, la Communauté de Communes soutiennent également l'association Saint-Alexis qui a pour projet de porter des logements sociaux avec les Ateliers de la Mabilais, pour les jeunes actifs et les personnes handicapées qui arrivent à la retraite. C'est une action sociale très forte menée entre divers partenaires qui s'engagent et qui vont proposer 42 logements sociaux.

M. HUBERT sur la baisse des dotations, rappelle qu'entre 2014 et 2020 inclus, l'Etat a diminué ses dotations de 2 M€ en cumulé, ce qui est énorme.

M. FOUCHER estime que s'il est vrai que l'Etat revoit la distribution de ses dotations, il participe aux actions en matière de transition écologique. Concernant la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), M. FOUCHER estime que Noyal-sur-Vilaine ne devrait plus recevoir cette dotation du fait de son positionnement parmi les communes les plus riches du Département. Sur la présentation croisée, il regrette ne pas pouvoir disposer d'une présentation croisée nature / fonction complète.

Mme LE MAIRE indique que les documents réglementaires ont bien été adressés dans les temps. Seul un souci technique a empêché la trésorerie de valider tous les comptes, mais ceci n'a pas interféré sur le budget.

Sur observation de M. FOUCHER, Mme le MAIRE rappelle que tous les documents officiels obligatoires ont été remis après étude par la commission des Finances. Le document présenté en séance n'est pas réglementaire mais pédagogique.

M. FOUCHER aurait souhaité que cette présentation pédagogique qui reprend les ratios et les différentes fonctions soit adressée aux élus un peu avant la séance.

Mme LE MAIRE prend note de cette demande.

M. FOUCHER, sur la transition énergétique, indique que la commune investit un peu dans la rénovation des bâtiments communaux, c'est à peu près 10.000 € tous les ans. Concernant l'éclairage, il estime que cette dépense aurait dû être accélérée depuis le lancement du programme en investissant plus pour aller plus vite. Si la collectivité investit un peu dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux, les consommations d'eau, de carburant, gaz, fioul, restent à peu près stables depuis 2014 malgré la fermeture notamment de la Parenthèse. S'il constate des économies importantes sur les dépenses d'électricité, elles se situent surtout entre 2015 et 2016.

M. LE GUYADER indique que l'analyse doit prendre en compte l'augmentation des points lumineux avec la création de nouveaux secteurs. Pour les bâtiments comme la Parenthèse, le choix de construire un nouveau local va permettre d'avoir un équipement beaucoup plus économe. C'est également le cas des vestiaires du stade qui vont de plus recevoir des panneaux photovoltaïques.

M. FOUCHER : Sur le logement social, fait le constat sur le mandat, du déséquilibre entre le nombre de logement sociaux livrés par rapport aux logements en accession libre. Les projets du prochain mandat vont permettre la création de plus de logements sociaux mais, il estime que cela reste insuffisant au regard du PLH.

M. GUEDE en réponse aux propos de Mme le Maire sur la validation de son groupe pour les vestiaires ou la nouvelle salle communale rappelle que le groupe Vivre Noyal a fait de nombreuses interventions en Conseil Municipal sur ces projets et émis des observations. Certaines ont été prises en compte, d'autres pas. Son groupe intervient démocratiquement et vote favorablement au bénéfice des noyalais.

Mme LE MAIRE confirme que le groupe Vivre Noyal a soutenu les projets portés par les élus de la majorité, parce qu'à juste titre, l'ensemble du Conseil Municipal était favorable à leur réalisation.

Sur les dotations, si l'on peut estimer que ce n'est pas gênant que l'on perde certaines aides, Mme LE MAIRE précise que les dotations de l'Etat sur les fonds de transition écologique, tel la DSIL obtenue pour les vestiaires sportifs, sont liées à l'investissement. Les collectivités voient diminuer les dotations de fonctionnement. Ça veut dire qu'actuellement, l'Etat se désengage de certaines de ses obligations. Il a historiquement transféré aux communes des compétences, des obligations de réalisation et ne les assure plus. Il compense effectivement sur les dotations de transition écologique, mais de nombreuses communes ne sont pas en capacité de faire des investissements. Ainsi, beaucoup de communes se retrouvent actuellement avec un résultat de fonctionnement moins important, dégagent moins d'autofinancement et ont moins de capacités d'investissements et logiquement moins de dotations.

M. FOUCHER, concernant Noyal-sur-Vilaine, estime que la collectivité est en capacité de faire des investissements en lien avec la transition écologique qui permettront à terme de faire des économies de fonctionnement.

Mme LE MAIRE rappelle que les vestiaires sportifs entrent dans ce contexte. Les travaux ont bénéficié d'une dotation liée à la transition écologique via la DSIL. La commune pourra effectivement faire des économies sur les fluides à terme.

M. BELLONCLE, sur les consommations énergétiques, indique la nécessité de prendre en compte l'augmentation importante des prix d'énergie. Ainsi, si on arrive à contenir les dépenses, c'est bien que la consommation réelle en m³ ou en litre a baissé.

Mme LE MAIRE sur demande de M. BELLONCLE indique que la vente des logements Aiguillon Construction, rue Duguay Trouin, n'impacte pas le taux de logements sociaux indiqué.

Après les votes des CA, comptes de gestions,

Mme LE MAIRE remercie le service des finances dirigé par Lucie VOISIN, qui pendant toute cette période a mené un travail considérable pour apporter un maximum d'informations et de précisions dans les chiffres sur un laps de temps très court, mais aussi sur la préparation des commissions. Elle les remercie pour la qualité de leur travail et leur engagement.

M. HUBERT indique que très souvent, le service est obligé d'attendre les éléments qui sont transmis tardivement, voire au dernier moment, ce qui complexifie le travail.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour, 7 contre (groupe d'opposition)

- **APPROUVE** la section d'investissement du budget principal « Commune » telle que présentée ci-avant.

N° 2020.03.11 – BUDGET PRINCIPAL : Ouverture d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Présentation : Louis HUBERT

L'un des principes budgétaires repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs années, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.

La procédure des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

La procédure améliore la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L'équilibre budgétaire s'apprécie alors en tenant compte des seules inscriptions annuelles correspondant aux Crédits de Paiement (CP).

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP induit une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition prévisionnelle dans le temps et les moyens financiers.

Le suivi et l'actualisation des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif) lors de laquelle il peut être statué de révision, d'annulation ou de modification de la répartition pluriannuelle.

Il convient donc de délibérer afin d'actualiser les montants des deux opérations inscrites au Budget Principal 2020 :

- **La construction de vestiaires, espace de convivialité et aménagement des abords au complexe sportif Paul Ricard**

Le coût estimatif de cette opération est de 2.582.420,65 € TTC (MOe + Tvx stade + autres honoraires) :

Projet	Opération	AP/ TOTAL (TTC)
Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard	18002 – Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard	2.582.420,65 €

L'engagement pluriannuel des dépenses est prévu comme suit :

CP/crédit budgétaire	2018	2019	2020	Total
Dépenses prévisionnelles	48.420,06€	826.730,96€	1.707.269,63€	2.582.420,65€

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours et subventions sollicités auprès de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, le Pays de Châteaugiron, la Fédération Française de Football, l'emprunt et l'autofinancement.

- **L'aménagement du secteur Alexis Geffrault**

Le coût estimatif de cette opération est de 1.883.288,80€ TTC (MOe + Tvx + effacement des réseaux)

Projet	Opération	AP/ TOTAL (TTC)
Aménagement du centre-ville secteur Alexis Geffrault	18003 – Aménagement du secteur Alexis Geffrault	1.883.288,80 €

CP/crédit budgétaire	2018	2019	2020	2021	Total
Dépenses prévisionnelles	155.458,92€	793.917,29€	206.243,03€	727.669,56 €	1.883.288,80 €

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours libres sollicités auprès du Pays de Châteaugiron, le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie), l'emprunt et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour, 7 abstentions (groupe d'opposition)

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2020 sont inscrits au budget 2020 sur l'opération concernée.

Présentation : Louis HUBERT

2020.03.12 – BUDGET ASSAINISSEMENT - Vote du budget primitif 2020

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 325.363,96 € en section de fonctionnement et de 526.225,73 € en section d'investissement

N° 2020.03.13 – BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI POSTAL - Vote du budget primitif 2020

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Centre de tri postal », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 67.377,42 € en section de fonctionnement et de 13.206,09 € en section d'investissement.

N° 2020.03.14 - BUDGET ANNEXE ZAC DU PRIEURE - Vote du budget primitif 2020

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Zac du Prieuré », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.166.055,54 € en section de fonctionnement et de 816.184,71 € en section d'investissement.

N° 2020.03.15 – BUDGET ANNEXE ZA SUD - Vote du budget primitif 2020

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZA Sud », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47.407,18 € en section de fonctionnement et de 0 € en section d'investissement (aucun mouvement n'est à constater dans cette section en 2020).

N° 2020.03.16 – BUDGET ANNEXE ZAC MULTISITES - Vote du budget primitif 2020

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Zac Multisites », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 127.093,59 € en section de fonctionnement et de 204.187,18 € en section d'investissement.

N° 2020.03.17 – BUDGET ANNEXE PANNEAUX SOLAIRES - Vote du budget primitif 2020

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020 du Budget Annexe « Panneaux solaires vestiaires stade », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5.000,00 € en section de fonctionnement et de 52.474,43 € en section d'investissement.

Mme LE MAIRE se dit satisfaite de la création de ce budget « Panneaux solaires » au regard des énergies renouvelables, la commune de Noyal-sur-Vilaine étant bien engagée dans cette transition écologique.

N° 2020.02.18 – URBANISME : Vente par la Commune de Noyal-sur-Vilaine au Pays de Châteaugiron Communauté d'une parcelle du parc d'activité de la Richardière Sud

Présentation : Sébastien COQUELIN

La SCI TOP2J propriétaire d'un site accueillant une activité de traitement des boues urbaines et industrielles implantée depuis 2008 dans le parc d'activité de la Richardière-Sud souhaite acquérir la parcelle aujourd'hui cadastrée H1640 d'une superficie globale actuelle de 2 231m², mitoyenne à la sienne, pour réaliser des places de stationnement supplémentaires et étendre son bâtiment sur sa propriété actuelle (cf. plan présenté ci-annexé). Ce projet a fait l'objet d'une information en commission Urbanisme le 6 février 2019.

Cette parcelle correspond à un espace vert (délaissé) appartenant à la commune. Plusieurs servitudes (existantes ou à créer) et caractéristiques y sont présentes : cours d'eau busé mais répertorié au PLU, servitudes de passage électriques, de gaz et de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées. Le projet de l'entreprise devra impérativement prendre en compte ces servitudes et les contraintes liées.

Conformément aux termes de la loi NOTRe, la cession entre dans le champ de compétence du Développement Economique de la Communauté de communes. Il convient de fixer les modalités de vente selon les principes généraux suivants :

1. vente du foncier par la Commune (avec prise en charge des frais d'actes par la Commune dans la mesure où le Pays de Châteaugiron Communauté ne percevra aucune recette de cette opération) au Pays de Châteaugiron Communauté pour un montant de 25 € HT/m² et suivant avis de France Domaine des 30/04/2019 et 19/02/2020 ;
2. vente du foncier par le Pays de Châteaugiron Communauté à l'entreprise pour un montant de 25 € HT/m² ;
3. les frais d'acte et frais administratifs (bornage par exemple) seront supportés par l'entreprise acquéreur ainsi que la prise en charge financière de la pose éventuelle d'un robinet de coupure de gaz par GRDF.

Il est précisé que le poste de transformation électrique, situé au Nord, restera propriété de la commune. Les opérations de division et de bornage devront être effectuées au préalable sur la parcelle afin que l'assiette de terrain accueillant le transformateur ait une référence cadastrale propre.

M. GUEDE précise qu'il s'agit d'un espace non utilisé qui demandait un entretien du service des espaces verts. Cet espace aurait pu servir à la création d'un chemin pédestre et aurait pu être emprunté par les gens du voyage plutôt que le long de la départementale. Même s'il n'est pas agricole, c'est un espace vert qui disparaît pour faire à priori un parking. Au regard de sa configuration, M. GUEDE craint des ruissellements supplémentaires. Du fait du manque de vision sur le devenir de cet espace, le groupe Vivre Noyal reste sceptique sur la démarche.

M. COQUELIN indique que le projet concerne la réalisation d'un parking mais surtout de l'extension du bâtiment. L'entreprise concernée est en croissance, souhaite se développer et donc augmenter sa surface de bureaux. Le terrain concerné est un délaissé inaccessible du fait d'un talus sur l'arrière. Une liaison douce a été créée pour faciliter les déplacements le long de la voie départementale. L'idée du chemin a été entendue et discutée en commission et contact a également été pris avec les propriétaires voisins pour recueillir leur avis avant de proposer ce terrain, situé en zone d'activité, à l'entreprise.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 21 voix pour, 7 abstentions (groupe d'opposition), M. Brice BELLONCLE ne prenant pas part au vote.

- **APPROUVE** la cession au Pays de Châteaugiron Communauté de la parcelle aujourd'hui cadastrée H1640, d'une superficie globale actuelle de 2231m² (sous réserve des opérations de division et de bornage - poste de transformation électrique à exclure du terrain d'assiette) au prix de 25€ HT/m²,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour consentir à toute servitude pour tous réseaux,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 2020.03.19 – ENVIRONNEMENT – Schéma d'assainissement collectif – Lancement de l'Enquête Publique

Présentation : Patrick LE GUYADER

Par délibération en date du 12 septembre 2016, la Ville de Noyal-sur-Vilaine a attribué à la Société NTE (La Chapelle des Fougeretz) l'étude diagnostique et d'actualisation du schéma directeur d'assainissement sur le territoire communal.

La commission urbanisme du 5 décembre 2018 a validé à l'unanimité le nouveau plan de zonage, en corrélation avec le PLU 2018.

Après instruction du dossier par les Services de l'Etat au cours de l'année 2019, avec notamment l'envoi d'un dossier complémentaire d'évaluation environnementale (demandé par les services de l'Etat en Mai 2019), la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) s'est prononcée « sans observation » sur le dossier d'évaluation environnementale le 30 décembre 2019. Comme présenté lors de la Commission Urbanisme du 5 décembre 2018, afin d'intégrer ce nouveau plan de zonage assainissement au PLU actuel, ce dernier doit être validé en Conseil Municipal et soumis à enquête publique durant un mois, puis, selon les remarques éventuelles émises par le Public et le Commissaire enquêteur, actualisé et intégré au PLU.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission « Urbanisme » du 5 décembre 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'étude et valide le plan de zonage d'assainissement collectif
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure d'Enquête Publique pour la Révision du zonage d'assainissement,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 2020.03.20 – ENVIRONNEMENT : Etude hydraulique Secteur Gare – Lancement des inventaires naturalistes sur le Parc du Chêne Joli

Présentation : Patrick LE GUYADER

En 2012, la Commune a missionné le cabinet BOURGOIS pour la réalisation de son Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales (SDAEP). Il s'agissait d'analyser le fonctionnement du réseau pluvial et de proposer des améliorations. Ce SDAEP a constaté des insuffisances sur le réseau en plusieurs points (constat terrain confirmé par une modélisation hydraulique) et a préconisé à la fois des travaux de renforcement de réseau, mais également la création de zones de rétention/régulation.

En 2019, la Commune a confié au Bureau d'étude IAO SENN de Vern/Seiche, la réalisation d'études détaillées sur les préconisations du SDAEP sur le bassin versant Centre. Avec l'appui de la Société ATEC OUEST, des études niveau AVP (Avant-Projet) ont été produites sur les 3 stockages pluviaux prévus au SDAEP.

Le premier stockage concerne le sous-secteur de Nominoë.

Après validation en commission Travaux le 4 décembre 2019, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 décembre 2019, a validé le document Avant-Projet Détaillé relatif à l'aménagement d'un bassin de rétention sur le site de Nominoë, de ses ouvrages annexes, des extensions de canalisations nécessaires et du traitement paysager et autorisé le lancement d'une consultation pour une livraison et mise en service du bassin concomitamment à l'avancée de la salle Multisports intercommunale. Le deuxième sous-secteur concerne l'étang de la Bourde, qui pourra être traité ultérieurement. Le troisième sous-secteur concerne la gare (8ha) qui a subi des inondations lors de fortes périodes pluvieuses.

Afin de répondre à la problématique de régulation et d'assurer une gestion qualitative des écoulements, l'aménagement à privilégier serait un deuxième fonçage sous la voie ferrée avec, en parallèle, une zone d'expansion au niveau du cours d'eau dans le Parc ainsi qu'une gestion de la pollution urbaine avant rejet dans la Vilaine. Ceci se traduirait par une réhabilitation et un aménagement paysager du cours d'eau dans le parc du Chêne Joli (reméandrage, plantations...).

Ces travaux concerneraient un linéaire de cours d'eau d'environ 400 mètres, avec présence de zones humides. Ce dossier relèvera donc d'une Autorisation Environnementale au titre de la Loi sur l'Eau. Au regard du délai des différentes étapes à mettre en œuvre pour cette procédure (études techniques, rédaction du dossier, enquête publique...), la commune souhaite engager dès cette année les relevés naturalistes (étude faune/flore) dans le Parc du Chêne Joli, afin d'être réactif quant à l'engagement futur des travaux.

M. GUEDE expose que les eaux de pluies ruisselant, celles récupérées par la gouttière sont relativement « propres », alors que celles circulant le long des rues sont polluées. Il ne faut pas oublier que les bassins versants de Noyal-sur-Vilaine sont très importants et que toute cette eau est rejetée dans la Vilaine. La proposition d'épuration de l'eau avant rejet permettra une eau de meilleure qualité favorable à la biodiversité. Il faut prendre le problème à la source pour que l'eau ruisselle le moins possible. Vu la topographie de Noyal-sur-Vilaine, il est évident que depuis de nombreuses années on aurait peut-être pu éviter ce ruissellement qui nous amène aujourd'hui à mettre des bassins un peu partout. La plantation d'arbres et la création de parkings perméables sont des solutions qui deviennent obligatoires.

M. FOUCHER s'étonne du laps de temps qui s'est écoulé depuis l'étude du cabinet BOURGOIS en 2012 et la mise en place de solutions aux problèmes relevés.

Mme LE MAIRE précise qu'il y avait plusieurs problèmes à régler et des travaux en ce sens ont été effectués depuis cette étude. Il est vrai que pendant plusieurs années, les communes comme les entreprises ne se sont pas inquiétées des ruissellements. Actuellement on remet en cause des projets en demandant des parkings perméables. Malgré tout, on s'aperçoit que dans certains cas, c'est difficile à faire appliquer. Cela nous demande du travail de vigilance et de pédagogie. Cette analyse de 2012 permet, année après année, de réaliser des travaux d'amélioration du réseau. Financièrement ces travaux sont lourds et obligent un étalement. Tout ne peut pas être traité en même temps et il faut faire des prospectives pour améliorer les réseaux à moyen-long terme.

M. LE GUYADER rappelle les travaux réalisés sur les bassins versants, à savoir vers les Basses-Forges et actuellement sur le bassin versant Nord, avec la création du bassin de Nominoë. Le souhait est de traiter au point le plus bas qui est le secteur gare / Chêne Joli.

Suivant l'avis favorable unanime de la Commission « Travaux » réunie le 19 février 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis IAO SENN afin de démarrer les inventaires naturalistes en 2020 sur le secteur du Chêne Joli pour un montant total de 7 260 € TTC,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter les partenaires publics sur ce dossier (subventions, maîtrise d'ouvrage),
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 2020.03.21. – COMMANDE PUBLIQUE – Aménagement d'un bassin de rétention sur le site de Nominoë

Présentation : Patrick LE GUYADER

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a validé le document d'Avant-Projet Détaillé, de la société IAO SENN, relatif à l'aménagement d'un bassin de rétention de 830 m³ sur le site de Nominoë, de ses ouvrages annexes, des extensions de canalisations nécessaires et du traitement paysager.

Le Conseil Municipal a donné également le pouvoir à Madame Le Maire pour lancer toutes les procédures d'études, d'appels d'offres, consultations auprès des entreprises nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux,

La consultation a été engagée par procédure adaptée, avec date de mise en ligne le 15 janvier 2020 et date limite de réception des offres fixée au 17 février 2020 à 14 heures.

6 offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée Mégalis Bretagne et seront analysées par le cabinet ATEC OUEST.

La Communauté de Communes du Pays de Chateaugiron co-financera cet équipement à hauteur de ses obligations de rétention comme indiqué dans la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

Le montant prévisionnel à prévoir pour ces travaux est estimé à 178 536 € TTC.

La commission de marchés s'est réunie ce mardi 3 mars 2020 à 19h00 pour prendre connaissance du rapport d'analyse et donner son avis sur l'attribution du marché.

Sur avis favorable unanime de la commission des marchés,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du marché d'aménagement d'un bassin de rétention de 830 m³ sur le site de Nominoë, à l'entreprise SOTRAV (Fougères), pour un montant de 133 391.55 € HT ;
- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

N° 2020.03.22 – COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de rideau et cloison métalliques dans le cadre du programme de travaux des vestiaires et espace de convivialité du stade Paul Ricard

Présentation : Xavier SALIOT

Par délibération en date du 1er Avril 2019, le Conseil Municipal a validé l'attribution des marchés de travaux relatifs aux vestiaires et à l'espace de convivialité du stade Paul Ricard, hormis le lot 6 « serrurerie » déclaré infructueux en l'absence d'offres. Ce dernier a fait l'objet d'une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure restreinte et a été attribué lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2019.

Suite aux multiples infractions et vols au niveau de l'ancien local et au regard des fournitures qui seront stockées et du matériel qui sera investi par l'association qui occupera majoritairement le bar extérieur et le local buanderie, le comité de pilotage vestiaires a été décidé d'équiper ce bar d'un rideau métallique et de mettre œuvre une cloison et une porte métallique dans la buanderie afin de garantir un accès sécurisé.

Le montant prévisionnel pour ces travaux est estimé à 30 000 € TTC.

Pour réaliser ces travaux, des prestations supplémentaires doivent être confiées au :

- ✓ lot n°2, l'entreprise THEZE pour la partie Gros Œuvre, pour un montant de 1 500 € HT ;
- ✓ lot n°6, l'entreprise SER AL FER, pour la partie Serrurerie, pour un montant de 12 120 € HT

La charpente a déjà été renforcée au niveau du bar extérieur.

Une consultation pour le rideau métallique et la cloison (Buanderie) a été engagée par procédure adaptée, avec date de mise en ligne le 4 octobre 2019 et date limite de réception des offres fixée au 4 novembre 2019 à 12 heures conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique. Aucune offre n'a été déposée au regard des éléments de la consultation.

Une deuxième consultation a été lancée le 13 janvier 2020, auprès de trois opérateurs économiques qualifiés pour la réalisation de ces travaux, avec une remise des offres pour le 17 février 2020, 12 heures. Une seule offre a été remise. L'entreprise DELAHAYE pour la partie fermeture et cloison, a fait une offre pour un montant de 11 189.42 € HT.

La commission de marchés s'est réunie ce mardi 3 mars 2020 à 19h00 pour prendre connaissance de l'analyse et donner son avis sur l'attribution du marché.

Suivant avis favorable unanime de la commission de marchés,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux suivants :

- ✓ lot n° 2 - entreprise THEZE - Gros Œuvre, pour un montant de 1 500 € HT,
- ✓ lot n°6 - entreprise SER AL FER, pour la partie Serrurerie, pour un montant de 12 120 € HT ;

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux précités à l'entreprise DELAHAYE (Cesson Sévigné), pour un montant de 11 189.42 € HT ;

- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

N° 2020.03.23 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Agenda :

- Dimanche 15 mars, élections municipales : les conseillers qui n'auraient pas répondu pour la tenue des bureaux de vote, vous êtes toujours les bienvenus. C'est important d'être présent dans ces moments électoraux ;
- Vendredi 20 mars 2020, à 19 heures : Conseil Municipal d'installation suite aux élections :

2/ Remerciements :

- 2 février, concert en l'église de Noyal-sur-Vilaine par le Diapason. C'était dynamique et sympathique avec beaucoup de monde. C'était du gospel. Merci à l'association d'offrir aux noyalais des concerts gratuits. La chef de chœur a souligné que Noyal-sur-Vilaine est le seul endroit où elle a fait des concerts gratuits.
- 3 février, vernissage de l'exposition de l'Atelier d'à Côté avec son exposition qui est toujours présente avec des œuvres de qualité. Nous avons des amateurs éclairés. N'hésitez pas à jeter un coup d'œil

3/ Remerciement général

Mme le Maire : « je souhaite dire à toutes et tous que j'ai eu énormément de plaisir à exercer cette fonction de Maire qui est riche, intéressante, motivante et passionnante. J'espère que vous tous en tant qu'élus avez pris du plaisir dans vos fonctions. Ce rôle d'élus est très important pour nous tous. Nous avons été désignés par les habitants pour siéger dans cette configuration. Ils nous ont choisis et l'élus est vraiment l'expression de la démocratie.

Certains ont tendance à le vilipender, à le critiquer. Le travail que nous menons tous ensemble est conséquent car il permet la bonne marche et la bonne gestion d'une commune. Quand il y a des problématiques, vers qui se tourne-t-on ? Systématiquement c'est vers les mairies. On l'a vu avec la crise des gilets jaunes et on le voit dans tous les épisodes difficiles... La mairie est le cœur de la République Française. Quand on dit cela, ça peut prêter à sourire, mais quand on y est passé en tant qu' élu, on comprend mieux l'importance du rôle. Beaucoup d'habitants devraient participer encore plus à ces moments de démocratie pour en comprendre l'importance.

Je remercie également tous les habitants. C'est toujours un plaisir de les rencontrer, d'échanger avec eux, parce que notre rôle est d'interagir sur le quotidien de nos habitants en créant des projets, en les portant, en les développant, en étant à l'écoute dans des moments parfois difficiles pour eux. On en parle un peu moins dans un Conseil, mais le soutien, la présence des élus, quels qu'ils soient, sont importants. Donc un grand merci aux habitants pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Je les remercie également pour leur présence et le travail que l'on a pu mener avec eux.

Je vous remercie également tous, élus, pour votre travail... Vous n'avez pas compté vos heures. C'est un temps, sur votre temps personnel, c'est un engagement bénévole, un engagement important. On vient parfois à une réunion alors qu'on pourrait rester à la maison, mais je pense que le fait de s'engager et de participer, bénéficie à tous, familles, amis... Votre rôle n'est pas anodin, loin s'en faut et il faut le souligner.

Certains élus de ce Conseil ne vont pas repartir, d'autres se représentent dans ces élections. Je tenais donc à remercier très chaleureusement ceux qui ne se représentent pas au prochain conseil municipal. Vous avez beaucoup œuvré dans diverses commissions, dans diverses manifestations,... Je vais citer plus précisément deux adjoints dont Xavier SALIOT qui comme vous l'aurez compris « baisse le rideau ». Xavier, Monsieur Sport, a beaucoup œuvré depuis des années sur le sport pour faire que ce domaine soit reconnu. Ce mandat était important pour lui avec les vestiaires sportifs et les autres équipements afin qu'ils soient toujours adaptés pour nos associations et pour ceux qui font du sport individuellement. Merci beaucoup Xavier, cela a été un grand plaisir de travailler avec toi. Le deuxième adjoint qui s'est énormément impliqué, c'est Patrick LE GUYADER. Il avait un secteur important avec les travaux, le développement durable, la mobilité, la sécurité,... De l'extérieur, on ne voit pas forcément tout le travail qu'il a fait, toujours avec une très grande exigence et une très grande qualité dans ses dossiers. Grâce à lui de nombreuses choses ont pu être réalisées comme les économies d'énergie, la prise en compte de la transition écologique. Patrick était toujours présent sur le terrain, dans les syndicats,.. Merci également pour la qualité du travail que l'on a pu mener ensemble et l'apport de connaissances sur certains dossiers très pointus.

Je terminerai par les agents. Une commune sans agents, ce n'est pas une commune. On peut être élu, mais sans les agents on ne fait rien. Grâce à eux, nous pouvons réaliser les projets. Ils sont présents, maintenant dirigés par Erwan MANGARD, avec qui j'ai le plaisir de travailler depuis 10 mois. Il a fait le choix de Noyal-sur-Vilaine estimant que c'était une commune avec un beau potentiel, une belle qualité de vie. Il a été accepté immédiatement par les agents. Vous leur transmettez mes remerciements et ceux du Conseil Municipal. Je l'ai déjà dit lors de ce Conseil, mais nous avons des agents qui sont extrêmement impliqués, très professionnels. Si nous avons des idées, il est très important de les confronter avec les agents qui sont sur le terrain, dans la réalité et nous expliquent comment fonctionne par exemple, un service du midi avec les contraintes d'hygiène, etc... Ils sont toujours présents pour nous amener à prendre la meilleure décision possible, la justifier, l'expliquer de façon à ce que notre action soit pleinement valorisée. Ce dialogue est d'une grande richesse et nous avons un climat de bienveillance et de grande motivation. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**